



Le mot du maire ...

Chers administrés, chers amis,

Les membres du Conseil Municipal et moi-même vous présentons les meilleurs vœux de santé et de réussite dans tous vos projets pour cette nouvelle année 2024.

Nous sommes dans la continuité des travaux commencés en 2023 avec la rénovation de la salle polyvalente et des vestiaires sportifs. La réception des travaux est prévue fin janvier, mi-février 2024. Nous allons en profiter pour améliorer l'aménagement extérieur. Une aire de jeux pour jeunes enfants et l'éclairage du terrain de boules vont compléter les équipements déjà réalisés. Le terrain multisport, la réfection de la pelouse, l'installation d'une table pique-nique, etc. constitueront une ambiance sympathique où petits et grands pourront se distraire. Nul doute que cet endroit, avec tous ces équipements, deviendra un pôle de divertissement intéressant pour les administrés. La municipalité a retenu la date du samedi 15 juin dans la matinée pour l'inauguration de la salle, des vestiaires sportifs et des différents équipements. Le club de foot ASDSB a prévu d'organiser l'après-midi, un tournoi de foot sur les deux terrains. L'ancien joueur Pro Benjamin NIVET, record de longévité à L'ESTAC (2002 à 2007 et 2012 à 2019), sera présent. Merci de réserver cette date. Toute la population sera invitée pour inaugurer toutes les réalisations municipales depuis le début du mandat : le City stade, la voirie et le périmètre de la salle polyvalente. Nos partenaires financiers et services de l'Etat seront également conviés.

Ensuite, ce qui s'imposait à nous pour des raisons de sécurité, je voudrais évoquer le cimetière autour de l'église, dossier complexe. La commune s'est rapprochée du cabinet d'étude Logiplace pour nous conseiller sur ce dossier. Nous avons donc entrepris la procédure de reprise de concessions qui précise le transfert des sépultures vers le nouveau cimetière. Celui-ci a besoin d'être agrandi avec la réalisation d'un ossuaire, qui permettra de recueillir les corps déplacés. L'ancien cimetière comprend environ 180 sépultures. Nous avons choisi de travailler par ordre de priorité, et à savoir la première tranche, l'aspect sécuritaire avec des monuments et des pierres tombales en très mauvais état. Les procédures administratives s'étaleront sur plusieurs années et les travaux de transfert seront réalisés par une société funéraire. À la suite, bien évidemment, nous envisagerons la rénovation de l'église. Le diagnostic réalisé par le cabinet d'architecture agréé monuments historiques JUVENELLE, évoqué en 2023, nous a établi un calendrier de réalisation de travaux à échéance de sept à huit ans pour la partie à rénover en priorité.

En ce qui concerne le Carrefour CD 78 / CD 14 et la Place Royale, j'ai contacté le cabinet C3I qui réalise les études de voirie. Un cahier des charges théoriques a été défini afin d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation tout en aménageant la Place Royale vers une situation d'espace partagé de parking pour les utilisateurs du distributeur de baguettes ou divers Food Trucks.

Le mot du maire ...

La commune pourrait aussi favoriser un aménagement plus « champêtre » si elle-même et ses associations venaient, dans l'avenir, à organiser d'autres événements, par exemple un petit marché du terroir. Nous aurons le retour fin janvier et validerons techniquement cette réalisation.

Bien évidemment, nous en profiterons pour prévoir l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, l'éclairage public et la vidéosurveillance à proximité de ces lieux, dossier qui bénéficie actuellement d'aides financières. Toutefois ce projet d'enfouissement est important en terme de coût et de travaux. Si nous en envisageons la réalisation sur la totalité de la commune, je pense qu'il faudra prévoir des tranches. Nous agissons en fonction de nos moyens financiers et des potentielles aides éligibles du moment.

Dans le même temps, nous allons profiter de l'étude pour rénover, aménager et chiffrer la rue de la glacière, la rue de l'église etc.

Nous avons encore de nombreux équipements à réaliser et à faire évoluer en ce qui concerne l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie afin de vous apporter du confort.

Pour continuer à structurer les finances de la commune, le conseil municipal souhaite développer le photovoltaïque qui est une source de revenu durable pour les collectivités locales. Nous avons déjà équipé la salle polyvalente en vente totale, ce qui est plus rémunérateur que l'autoconsommation avec des tarifs spéciaux pour les communes.

Nous avons également identifié la zone « Trou à terre », terrain communal afin de l'équiper en panneaux photovoltaïques pour une puissance de 500 kw/c en vente totale également. Nous en sommes au stade de projet, qui est à ce jour recensé par les services de l'État dans le cadre d'un plan de développement national concomitant à un projet de production d'énergie renouvelable d'une certaine importance.

Concernant le point comptable et fiscal, David TOTEL, deuxième adjoint, vous apportera des précisions sur la situation actuelle.

Francine DOMINGO, première adjointe, est à la réalisation de ce document. Je souhaite la remercier pour ce travail important de communication.

Enfin remercier aussi les membres des associations locales : le Comité des Fêtes et l'Association Sportive de Foot pour leur participation à créer une ambiance dans notre beau village de DROUPT SAINT BASLE.

Merci pour votre attention.

Le Maire,
Denis ANDRY

Rétrospective 2023

État civil :



Naissances :

Bienvenue à ...

Elie, Henri, Sylvain BIAUDET LAUNAY et Héliane, Camille, Elodie BIAUDET LAUNAY, nés le 4 février.

Romane THOMAS, née le 11 novembre.

Luna, Carole, Véronique GALLAIRE, née le 26 novembre.

Mariage :



Michaël, Frédéric, Pascal GALLAIRE et Emelyne, Sonia, Dominique BLANCHET, le 3 juin.

Décès : Au revoir à ...

Roland, Camille CRÉTINAT, le 9 mars.

Pascal, René LÉNARD, le 24 avril.

Jean-Michel LÉNARD, le 5 août.

Nouveaux habitants :

Nous vous remercions d'avoir choisi notre commune et vous souhaitons la bienvenue. Si ce n'est déjà fait, nous vous demandons de faire connaître en Mairie la composition de votre foyer, ceci afin de gérer au mieux les rentrées scolaires et connaître la population de notre village.

Mme GAUDIEUX Séverine au 1 Rue de l'Épiney,

Mr NOËL Damien au RHUEZ,

Mr ROGÉ Mickaël au 1 Bis Rue de L'Épiney,

Mr HUBERT Cédric au 41 Bis Grande Rue,

Mr PRÊTRE Florian au 49 Bis Grande Rue.

A tous les habitants :

Merci de signaler tout changement dans la composition de votre foyer (naissance, union libre, départ de vos enfants, séparation etc...)

En cas de départ de la commune :

- Veuillez informer le secrétariat de Mairie et indiquer votre nouvelle adresse.
- Pensez à faire relever le compteur d'eau en prenant contact avec le COPE de St Mesmin au 03 25 83 27 10.
- Prévenez la Communauté de Communes « Seine et Aube » qui gère le ramassage des ordures ménagères au 03 25 25 25 15.
- Ces simples démarches permettront d'éviter les erreurs de facturation d'ordures ménagères, d'eau, de vous faire parvenir tout courrier administratif et de gérer au mieux nos divers dossiers en Mairie.

Cadre de vie

Chasse aux œufs :

Très attendue par les petits gourmands, la traditionnelle chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes s'est déroulée le samedi 8 avril autour de la salle polyvalente. Tous les œufs ramassés par les enfants ont été regroupés et redistribués équitablement à chacun des participants.

À la fin, le pot de l'amitié a été proposé à tous, enfants et parents.



Fêtes des mères :

Le vendredi 9 juin, Mr le Maire et les membres du Conseil Municipal ont accueilli les mamans du village lors de la cérémonie de la Fête des Mères.

Ce moment convivial s'est terminé par le verre de l'amitié et une rose a été offerte à chaque maman présente.

Téléthon :

RALLYE VOITURES ANCIENNES
SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2023
AFM Téléthon : Comité Val d'Aube
HISTORIQUE

RENDEZ-VOUS À 09H00
GARAGE RETROGRAD
ARCIS SUR AUBE

Départ 09h15 Arcis sur Aube (garage Retrograd)

Villette sur Aube* (09h45) - Pouan les Vallées* (10h00) - Premierfait (10h10)
Droupt Saint Basles* (10h40) - Droupt Saint Marie (10h50) - Méry sur Seine* (11h10)
Charny le Bachot (11h20) - Plancy l'Abbaye* (11h40) - Viâpres le Grand (11h50)
Viâpres le Petit (11h55) - Champigny (12h05) - Ormes* (12h20) - Le Chêne* (12h35)
Vinets* (12h50) - Torcy le Grand (13h00) - Arcis sur Aube* 13h05 (arrivée)

Infos : 06 45 28 09 92

AFMTELETHON
Comité Val d'Aube

RESTAURATION
Retrograd
DE VOITURES ANCIENNES

Instagram X Facebook La Elaine

*Arrêts - Les horaires ne sont pas exhaustifs et restent approximatifs

Samedi 9 novembre, le Rallye des voitures anciennes organisé par l'Association Française contre les Myopathies est passé à Droupt Saint Basle. Les véhicules ont été accueillis par les membres du Comité des Fêtes sur le parking du château.



Cadre de vie

Noël des enfants :

Suite aux travaux dans la salle polyvalente, le Comité des Fêtes a dû s'adapter pour maintenir le Noël des enfants. La distribution des cadeaux et des friandises a donc eu lieu dans la grande salle de la mairie le samedi 2 décembre.

Malgré le fait qu'il n'y ait pas eu de spectacle, cette distribution a été très appréciée car elle constitue un moment privilégié de rencontre et de convivialité.



NOËL 2023 : Repas des aînés :

Un moment de joie et de partage.

Dimanche 10 décembre, Mr le Maire et les membres du Conseil Municipal avaient invité les personnes de plus de 70 ans au traditionnel repas de Noël.

La salle polyvalente étant en travaux, les 42 personnes se sont donc retrouvées au restaurant « L'assiette Vallée de l'Aube » de Nogent Sur Aube. Pour l'occasion, une solution de transport et covoiturage avait été proposée par les élus.



Samedi 16 décembre, les membres du Conseil Municipal ont distribué des bons d'achat (en remplacement de l'habituel colis) aux 16 personnes qui n'avaient pas pu assister au repas. Celle-ci pourront utiliser leur bon dans le magasin Intermarché de Méry Sur Seine jusqu'au 31 janvier 2024.

Travaux réalisés en 2023 :

Monument aux morts :

Dégradé par le temps, la pierre s'effritant, le monument aux morts avait besoin de restauration. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Marbre Décors de Troyes.

Les deux premières assises ont été déposées et emmenées dans l'atelier.

La partie abîmée a été remplacée. Les guirlandes ont été reproduites à l'identique.



Un peu d'histoire ...

C'est le 13 janvier 1920, que le Conseil Municipal a décidé :
« L'érection, au cimetière, d'un monument aux morts à la mémoire des enfants du pays morts pour la Patrie ».

Après réflexion, il a été décidé de l'ériger « Place de la Vierge ».
Il a été inauguré le 3 juillet 1921.



Statue de la Vierge :

L'entreprise Marbre Décors a également remplacé la partie haute du socle et nettoyé l'ensemble de la statue.



Cadre de vie

Travaux en cours . . .

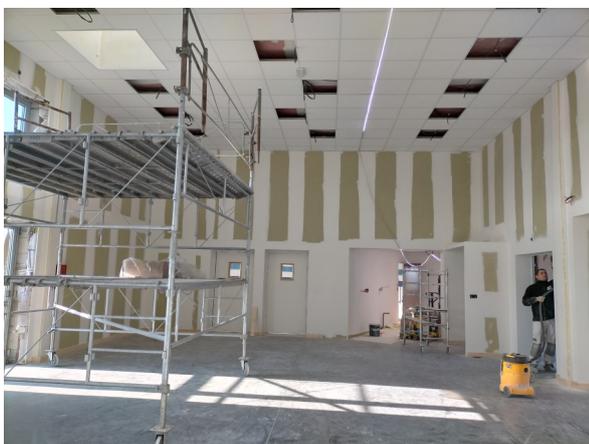
Salle polyvalente et vestiaires sportifs :

Construite dans les années 1980 et particulièrement sollicitée, la salle polyvalente avait besoin d'un sérieux rafraîchissement. Le conseil municipal a donc décidé de procéder à une réhabilitation du bâtiment, (salle et vestiaires sportifs), avec pour objectifs principaux :

- ◆ L'amélioration de l'esthétisme du bâtiment, intérieur et extérieur,
- ◆ La réduction de sa consommation énergétique,
- ◆ La mise aux normes des équipements,
- ◆ L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.



Toutes les menuiseries intérieures et extérieures ont été renouvelées, le plafond abaissé et les murs isolés.



Des espaces de rangement ont été créés pour accueillir tout le mobilier en attente de livraison : tables, chaises et mange-debout.



La cuisine et les sanitaires ont été complètement réaménagés.



Cadre de vie

Travaux en cours . . .

Reprise des concessions dans l'ancien cimetière.

La commune de Droupt-Saint-Basle a décidé la fermeture de l'ancien cimetière afin d'effectuer une translation des concessions vers le nouveau cimetière justifiée par :

- ♦ La sécurisation de l'espace public du cimetière,
- ♦ Le souhait de créer de meilleures conditions de recueillement aux familles,
- ♦ La volonté de préserver et mettre en valeur le patrimoine autour de l'église.

Cette translation du cimetière s'accompagne d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

La commune a décidé de réaliser cette translation en 3 tranches. La 1^{ère} a débuté le 24 octobre (constat d'état d'abandon) et concerne 50 concessions. Les 1ers Procès-Verbaux ont été établis le 24 novembre. Ils doivent être affichés durant un mois au cimetière et à la mairie à 3 reprises et à 15 jours d'intervalle. Une fois le dernier affichage réalisé, la procédure est suspendue pendant un an. Un 2^{ème} PV est alors établi et affiché au cimetière et à la mairie. La même procédure sera appliquée pour les 2 autres tranches.

Dans le cadre de la translation des tombes de l'ancien cimetière, les restes qui y avaient été inhumés sont transportés aux frais de la commune conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le déplacement des monuments et caveaux le cas échéant demeure à la charge de la famille.

Afin de maintenir au maximum la mémoire des familles, le conseil municipal réuni le 14 décembre 2023 a décidé d'apporter une contribution financière incitative pour aider les familles qui en feront la demande et dont les restes des défunts seront déplacés dans le nouveau cimetière.

Cette aide porte exclusivement sur l'installation d'un nouveau caveau et dont la preuve est apportée par une facture.

Le montant forfaitaire de l'aide communale allouée à l'installation d'un nouveau caveau est de 500€ TTC.

Les monuments déménagés seront implantés dans le nouveau cimetière sur des emplacements libres ou dans l'extension qui sera réalisée courant 2024.

Un ossuaire sera réalisé dans le nouveau cimetière pour accueillir les restes des personnes qui étaient inhumées dans les concessions reprises dans le cas où les familles ne souhaiteraient pas le déménagement des monuments. Ces restes exhumés seront au préalable réunis dans de petits cercueils appelés « reliquaires » avant d'être déposés dans l'ossuaire.

Selon le calendrier prévisionnel, le déménagement des défunts et des monuments s'effectuera au plus tard au printemps 2027 à la fin de la 3^{ème} tranche.

Quelques chiffres ...

L'année dernière, nous vous avons présenté les grands ratios financiers de la commune, je vous propose une lecture de leur mise à jour pour 2022. La ligne de conduite de notre équipe municipale reste inchangée :

- * Contenir les dépenses de fonctionnement de manière pragmatique pour se consacrer au maximum aux investissements,
- * Entretien de manière régulière et sans compromis notre patrimoine,
- * Avoir toujours en-tête l'attractivité de notre commune dans son contexte,
- * Maintenir une indépendance financière pour toujours avoir les moyens de nos ambitions.

€/hab.	Données 2022		Données 2021		
	Droupt-Saint-Basle	Droupt-Saint-Basle	Département	Région	National
Ressources fiscales	738 €	674	412	338	381
Autres ressources	255 €	198	443	423	505
Ressources totales	993 €	872	855	761	886
Fonctionnement	556 €	480	582	557	658
Solde consacré à l'investissement	437 €	392	273	204	228
Bases fiscales	Droupt-Saint-Basle	Droupt-Saint-Basle	Département		
Taxe d'habitation	40	37	122		
Taxe foncière "bâti"	837	782	862		
Taxe foncière "non bâti"	337	315	272		
Cotisations des entreprises	236	221	288		
Taux cumulés Commune + COMCOM (%)	Droupt-Saint-Basle	Droupt-Saint-Basle	Département		
Taxe d'habitation	21,50%	21,50%	22,72%		
Taxe foncière "bâti"	36,30%	36,30%	35,70%		
Taxe foncière "non bâti"	18,23%	18,23%	21,17%		
Cotisations des entreprises	19,80%	19,80%	19,13%		

L'année 2022 ne déroge pas une nouvelle fois !

Les augmentations constatées ne sont la conséquence que des règles nationales qui s'imposent à nous.

Notre satisfaction réside dans le fait d'avoir vu le solde consacré à l'investissement augmenter.

2023 sera une année de transition avec une consolidation de ces chiffres.

Que ce soit du côté des ressources stables, et des dépenses de fonctionnement qui sont contenues, nous pouvons appréhender l'avenir sereinement.

DROUPT SAINT BASLE est une commune résiliente.

Cette résilience nous permet d'aborder nos projets (Cimetière, Église, Place Royale, Enfouissements des réseaux,...) de manière sereine sans handicaper notre capacité à entretenir qualitativement nos voiries et bâtiments.

Je reste à votre entière disposition pour échanger avec vous sur ces sujets.

David TOTEL

Attention !!! Changement ...

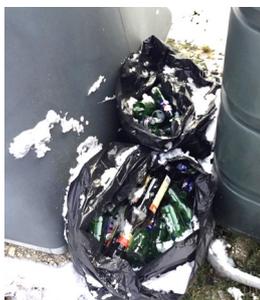
⇒ de jour pour les ordures ménagères.

À la suite d'un changement de prestataire, depuis le 1er janvier 2024, le jour de collecte est passé au mercredi semaine paire.

⇒ d'emplacement pour les containers à verre et papier.

Ils ont été installés Chemin de VAURON, juste avant le pont, lieu moins passager que la D 78 où ils se trouvaient auparavant.

Mais cela n'empêche pas que la commune est souvent confrontée à l'incivilité de certains usagers qui déposent leurs déchets, en tout genre, près des conteneurs réservés au tri du verre. Certains « sans-gêne » laissent même leurs bouteilles au pied des conteneurs au lieu de les mettre à l'intérieur. Ce sont bien des habitants du village et non des gens de passage!



Outre l'aspect négligé que cela donne à notre cadre de vie, l'enlèvement de ces déchets génère même un coût supporté par la collectivité et, par conséquent, par les contribuables car nous devons faire intervenir très rapidement un agent de la Communauté de Communes.

La propreté des espaces publics est l'affaire de chacun : Respectons notre environnement et notre cadre de vie !

Pour rappel : Tout dépôt sauvage de déchets, dans la nature ou au pied des conteneurs constitue une infraction.

Nous n'hésiterons pas à porter plainte chaque fois que nécessaire.

Compostage : La Communauté de Communes Seine et Aube s'engage dans la réduction des déchets en proposant aux habitants des composteurs individuels (à tarif préférentiel) et des composteurs collectifs pour les communes volontaires. Un bac pour le compostage collectif sera très prochainement installé près des bennes à verre et à papier. Un dépliant vous sera distribué le moment venu pour tout vous expliquer !

Défibrillateurs : 2 nouveaux défibrillateurs ont été installés :

- 1) Derrière le pilier droit du portail du logement de l'école,
- 2) À droite de l'entrée principale de la salle polyvalente.

Rappel : Recensement militaire :

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement militaire !

Qui ? Tous les Français, filles et garçons.

Où ? À la mairie du domicile.

Pourquoi ? L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

À VOS AGENDAS :

PROGRAMME COMITÉ DES FÊTES :

Samedi 2 mars : Soirée dansante

Samedi 6 avril : Chasse aux œufs

Lundi 20 mai : Vide-grenier

Dimanche 14 juillet : Cérémonie au monument aux morts suivie du traditionnel repas

Samedi 7 septembre : Loto

Samedi 26 octobre : Soirée Halloween

Samedi 23 novembre : Rencontre autour du Beaujolais Nouveau

Samedi 7 décembre : Visite du Père Noël

Vendredi 20 décembre : Marché de Noël

Dimanche 10 mars (11 H à la mairie) : Assemblée Générale



ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL :

Samedi 24 février (sous réserve) } Concours de belote

Samedi 23 mars

Samedi 15 juin : Tournoi en présence de Benjamin NIVET



Samedi 13 avril : Loto des pompiers de Droupt Sainte Marie

Vendredi 31 mai : Fête des mères

Samedi 15 juin : Inauguration de la salle polyvalente et des vestiaires sportifs

Dimanche 1er décembre : Repas des aînés

Dimanche 9 juin : Élections Européennes

OFFICE DU TOURISME DU NOGENTAIS ET DE LA VALLÉE DE LA SEINE :

UN JOUR, UNE ÉGLISE » :

Du 1er juillet au 15 septembre,

Visite guidée de l'Église

Saint Léonard et Saint Basle.



FLÂNERIES DE L'OTNVS » :

La Commission Randonnée Pédestre de l'OTNVS, inaugurera son dernier circuit balisé en 2023, le dimanche 16 juin au départ de Marcilly Le Hayer.

Tarifs de location de la salle polyvalente

(pour toute nouvelle signature de convention à partir de 2024)

SALLE POLYVALENTE	PERSONNES hors Droupt St Basle	HABITANTS De Droupt St Basle
Location Weekend	600 € + électricité*	300 € + électricité*
Réunion	150 € + électricité*	gratuit
<p>> Lors de la remise des clés, dépôt de chèques de caution, à l'ordre du Trésor Public, le premier de 1 500 € pour les dégradations et un deuxième de 300 € pour le ménage intérieur et extérieur, les ordures ménagères à sortir et à trier. Il sera détruit par la Mairie après encaissement du règlement total. En cas de non-paiement ou de dégradations, ce chèque pourra être encaissé par le Centre des Finances Publiques.</p> <p>> En cas de dégradations constatées lors de l'état des lieux final, déclaration par le locataire à son assurance pour prise en charge du coût des réparations nécessaires.</p>		
<p>*Electricité en supplément de la location :</p> <ul style="list-style-type: none">> Relevé de compteur de la consommation avant et après location> Facturation selon tarif en vigueur et selon période hiver ou été		
LOCATION GRATUITE POUR LE COMITE DES FETES DE DROUPT SAINT BASLE		
ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL ASDSB		

MAIRIE DE DROUPT SAINT BASLE

41 rue du Génie - 10170

tél 03 25 21 22 28

commune-droupt-st-basle@wanadoo.fr

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :

Mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30

Vendredi de 15 h 00 à 17 h 00

Il vous est possible de joindre la secrétaire par téléphone :

Mardi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « SEINE ET AUBE »

PLACE DU 14 JUILLET

10170 MÉRY SUR SEINE

Tél : 03-25-25-25-15.

Site Internet : <https://www.ccseineetaube.fr>

Mail : contact@comcomsa.fr